



ÉTAT DES LIEUX
de
L'AVORTEMENT
EN EUROPE

Septembre 2020



L'accès à l'avortement en Europe semble être un droit acquis. En réalité, il n'en est rien. Les attaques des groupes anti-choix, ouvertes et insidieuses, se multiplient. La culpabilisation des femmes reste la règle. Les entraves à leur autonomie sexuelle et reproductive sont l'expression d'un sexisme institutionnalisé et doivent être combattues comme facteurs d'inégalités et d'injustices.

D'une manière générale, le contexte de crise et d'austérité ajoute de nouveaux obstacles aux freins idéologiques toujours prégnants : fermeture des centres sur l'interruption volontaire de grossesse (IVG), allongement des délais d'attente, faibles moyens alloués à l'information. Un grand nombre de femmes subissent des pressions morales et psychologiques qui insinuent que l'IVG est forcément un traumatisme et qu'y avoir recours est irresponsable, voire criminel. Les discours de l'Église catholique sur la « culture de mort » sont désormais repris par l'Église orthodoxe, traditionnellement plutôt tolérante sur l'IVG et la contraception. Depuis quelques années, notamment en Bulgarie, en Géorgie, en Roumanie, en Russie et en Ukraine, les popes soutiennent des projets de loi sur la protection de l'embryon dès la conception, même lorsque la vie de la femme est en danger. C'est aussi le cas des Églises protestantes évangéliques, notamment pentecôtistes, de plus en plus influentes. Les alliances formelles passées à plusieurs reprises entre les divers courants religieux au cours des années 2000 témoignent d'une consolidation du front anti-choix. Rappelons que le premier chemin de croix du pape François visait à dénoncer l'IVG. En Europe, ce sont les paroisses qui ont relayé l'initiative citoyenne européenne « Un de nous » pour la reconnaissance des embryons comme personnes humaines.

Sur le plan international et des droits humains, l'accès sûr et légal à l'interruption volontaire de grossesse est essentiel pour garantir aux femmes et jeunes filles les droits fondamentaux, y compris, entre autres, le droit à la vie, à la non-discrimination, à l'égalité, à la santé et à la vie privée.

Les organes conventionnels des Nations unies ont fréquemment exprimé leurs préoccupations au sujet de la relation entre les lois restrictives sur l'Interruption Volontaire de Grossesse, les avortements clandestins et dangereux et les taux élevés de mortalité et de morbidité maternelles. En cas de lois restrictives, le problème central est la difficulté d'obtenir une IVG même lorsque les femmes ont légalement le droit de la demander. Selon la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme, quand un État permet l'IVG dans certaines situations, il ne doit pas structurer son cadre juridique d'une manière qui limiterait les possibilités réelles pour y accéder. Les organes conventionnels des Nations unies ont également affirmé que dans les pays où l'IVG est légale, les États doivent veiller à ce que ce service soit disponible, accessible et de bonne qualité. Les organes conventionnels des Nations unies ont également acté que les lois restrictives sur l'IVG peuvent constituer un traitement inhumain et dégradant. Malgré tout cela, dans plusieurs pays de l'UE, les femmes sont confrontées, ou seront bientôt confrontées, à des défis importants en matière d'accès aux IVG sûres et légales selon les normes des droits humains susmentionnés.

Au centre de l'UE, quelques pays avec le Danemark et la Suède résistent à cette tendance : la France, le Luxembourg et les Pays-Bas. Leur politique volontariste en faveur des droits des femmes doit être généralisée, car l'IVG n'a rien à voir avec une judiciarisation ou le Code pénal des États.



En conséquence, l'Union européenne doit inciter ses membres à décriminaliser l'Interruption Volontaire de Grossesse pour en faire un droit fondamental des femmes à la santé et à l'autodétermination.

Ce document compare les législations en vigueur dans toute l'Union européenne, ainsi qu'en Suisse, en Islande et en Norvège. Pour chaque pays, le nombre de semaines est indiqué en termes de semaines de grossesse et non en fonction de l'aménorrhée (absence de règles).

ALLEMAGNE

L'avortement est légal jusqu'à 12 semaines de grossesse à la demande de la femme, après un entretien sociomédical obligatoire dans un centre de conseil agréé, sauf en cas de viol. Après 12 semaines, deux médecins doivent certifier que « la santé physique ou morale de la mère est en danger ». Le consentement des parents est obligatoire pour les mineurs d'âge. Le coût de l'IVG est à la charge de la femme, sauf pour les femmes ayant un faible revenu et qui sont alors prises en charge par l'État. Les avortements sont également gratuits pour des raisons médicales et en cas de viol.

 *La crise COVID-19 a aggravé la situation des femmes qui souhaitaient une IVG en Allemagne : comme les cliniques se concentraient uniquement sur les interventions chirurgicales impératives, beaucoup refusaient de pratiquer des IVG. Le Parlement a débattu de la suspension des entretiens sociomédicaux obligatoires, mais cette proposition a finalement été rejetée. En mai 2020, le gouvernement fédéral a autorisé les consultations prénatales par téléphone.*

 *En novembre 2017, un gynécologue a écopé d'une amende de 6 000 € pour avoir publié des informations médicales sur l'IVG sur son site internet. En raison du maintien en vigueur d'un article du code pénal de 1933, la promotion et la publicité de l'avortement continuent d'être considérées comme des infractions pénales. Cependant, un projet de loi correctif présenté par la coalition gouvernementale en 2018 permet aux professionnels de la santé et aux cliniques qui pratiquent des avortements de faire savoir qu'ils le font, même si les informations disponibles sur l'IVG restent limitées. Bien que la loi révisée ait été approuvée en février 2020, elle reste trop restrictive. En conséquence, deux médecins ont été condamnés à une amende de 2 000 € chacun pour avoir fait de la publicité pour les méthodes d'avortement qu'ils utilisaient dans leurs cliniques. L'un des gynécologues a porté plainte devant la Cour constitutionnelle fédérale, qui devrait prendre une décision dans le courant de l'année 2020.*

AUTRICHE

L'IVG est dépénalisée avant la 16^{ème} semaine de la grossesse, à la demande de la femme et sans raison médicale, après une consultation médicale préalable.

Au-delà, l'IVG reste possible dans des cas spécifiques : mise en danger de la vie ou possibles séquelles physiques ou psychiques pour la femme enceinte ; risque de handicap mental ou physique chez l'enfant ; lorsque la personne a moins de 14 ans au moment de la conception.

L'IVG n'est pas remboursée par l'assurance maladie.

Aucun médecin, personnel infirmier ou du secteur paramédical n'est obligé de pratiquer une IVG ou d'y participer, sauf pour sauver la femme enceinte d'un danger de mort imminent.

 *Les filles entre 14 et 18 ans sont les seules à pouvoir donner leur accord pour une IVG, à condition qu'elles soient dans la capacité de prendre une décision. Les mineures de moins de 14 ans ont besoin de l'accord de l'un des parents ou du tuteur légal.*

BELGIQUE

Depuis octobre 2018, la loi relative au droit à l'avortement a été retirée du code pénal. Cet acte n'est plus considéré comme un délit «contre l'ordre familial et la moralité publique». Cependant, malgré les demandes répétées d'amélioration des conditions juridiques entourant l'IVG – comme l'augmentation du délai, la suppression ou la réduction des six jours de réflexion obligatoires ou la suppression des sanctions pénales pour les femmes et les médecins lorsqu'une des conditions n'est pas remplie – le texte juridique reste, pour l'essentiel, inchangé.

Les aspects positifs de la nouvelle loi sont qu'elle punit désormais ceux qui entravent physiquement l'accès d'une personne à une clinique d'avortement, qu'elle supprime la notion de détresse et qu'elle oblige un médecin qui ne souhaite pas pratiquer un avortement à orienter la patiente vers un autre praticien ou établissement.



❗ *En 2019, un projet de loi a été introduit afin de dépénaliser totalement l'IVG, d'étendre la limite de 12 à 18 semaines de grossesse, de réduire la période d'attente obligatoire de 6 jours à 48 heures et d'augmenter les sanctions visant à entraver l'accès des femmes aux services d'IVG. Malgré les multiples tentatives pour voter la loi de la part de plusieurs groupes parlementaires, au moment de la rédaction du présent rapport, le projet de loi a été renvoyé au Conseil d'État pour la quatrième fois. La société civile belge a condamné ces tactiques et a exhorté les groupes politiques à ne pas faire du marchandage politique sur les droits des femmes.*

❗ *En février 2017, un professeur invité à l'université a qualifié l'IVG de « crime pire que le viol », accusant les étudiants qui y participent de complicité de meurtre. Dans les écoles secondaires, des discours anti-IVG sont tenus par des personnes censées faire de l'éducation sexuelle.*



Plusieurs campagnes anti-IVG mensongères ont été diffusées dans les transports publics, en Flandre et à Bruxelles.

En mai 2017, la ministre de la Santé a refusé de légaliser la distribution de la pilule du lendemain dans les centres de planning, une pratique qui a pourtant cours depuis des décennies.

BULGARIE

L'IVG est autorisé jusqu'à 12 semaines de grossesse à la demande de la femme et jusqu'à 20 semaines après l'accord d'une commission médicale. Après 20 semaines, l'IVG est autorisé si la vie de la femme est en danger ou pour malformation foetale sévère.

👍 *L'IVG est gratuite pour les moins de 16 ans et pour les plus de 35 ans, sur indication médicale et en cas de viol.*

❗ *La baisse démographique est devenue une obsession de l'État qui dénigre, notamment dans les médias, les adolescentes qui envisagent d'interrompre une grossesse. Une éducation sexuelle lacunaire et l'influence négative de l'Église orthodoxe s'ajoutent au conservatisme d'une population traditionnellement rétive au libre choix.*

CHYPRE

En mars 2018, après des années de débats face à l'un des régimes juridiques les plus restrictifs en matière d'avortement, une nouvelle loi a été adoptée. Elle permet d'interrompre une grossesse dans un délai de 12 semaines, après une consultation psychologique obligatoire et une autorisation écrite de deux médecins. Il n'est pas nécessaire de devoir justifier d'un risque pour la santé de la femme. Le délai est prolongé à 19 semaines en cas de viol et d'inceste. Les mineurs doivent néanmoins fournir un consentement parental.

L'avortement est gratuit uniquement pour les patientes qui peuvent bénéficier de soins médicaux gratuits selon le système de santé du pays. Comme les IVG sont pratiquées dans des cliniques privées, leur coût est trop élevé pour de nombreuses femmes qui ne peuvent pas se le permettre. Auparavant, l'IVG était illégale et ne pouvait être pratiquée que si deux médecins certifiaient que la grossesse présentait un risque pour la femme ou l'enfant à naître. À Chypre, où l'avortement est un sujet sensible, l'influente Église orthodoxe s'est fermement opposée à la dépénalisation.

CROATIE

Depuis 1978, l'IVG sur demande de la femme est autorisée jusqu'à la 10^{ème} semaine de grossesse. La femme enceinte doit fournir une motivation écrite de sa demande, qui doit ensuite être validée par le médecin/praticien. Au-delà de 10 semaines, une commission d'experts composée de médecins et de travailleurs sociaux doit certifier que la santé de la femme est en danger, qu'il y a une malformation physique ou mentale du fœtus ou que la grossesse résulte d'un viol ou d'un inceste. Le coût d'un avortement diffère selon les régions, mais reste globalement très élevé par rapport au salaire moyen, et n'est pas pris en charge par l'État.

! *Malgré la loi, les obstacles pratiques sont de plus en plus nombreux, outre la pénurie de médecins, entre 1989 et 2017, les IVG ont baissé de 40 000 à 2 400, alors que la population de jeunes de plus de 14 ans a augmenté de 11 %. De plus, des enquêtes récentes montrent une augmentation des refus individuels de pratiquer une IVG en raison de croyances personnelles. Cette situation est le résultat des campagnes anti-choix et catholiques depuis la chute du régime communiste qui, outre le recours à la clause de conscience, utilisent un langage non cléricale et des moyens surprenants comme la frappe, en 2000, d'une monnaie avec, côté face, une illustration représentant un fœtus... En Croatie, les méthodes de contraception modernes sont également encore peu utilisées, conséquences d'une faible éducation sexuelle.*

! *Depuis 2018, le ministre croate de la santé, Milan Kujundzic, prépare une nouvelle loi sur l'IVG qui conduirait à «moins d'avortements et plus de nouveau-nés».*

! *Pendant la crise COVID-19, les militants anti-avortement en Croatie ont reçu le soutien de l'Église. Depuis 2004, ces militants organisent des prières devant les hôpitaux et les cliniques d'IVG dans 29 villes.*

DANEMARK

Après avoir été informée des conséquences par un médecin, la femme enceinte peut recourir à une IVG jusqu'à la 12^{ème} semaine de grossesse. Au-delà, et uniquement en cas de viol et d'indications médicales et/ou sociales, une commission composée de gynécologues, travailleurs sociaux et psychologues doit donner son accord. Les mineures doivent obtenir le consentement de leurs parents.

 *Le coût d'une IVG est intégralement pris en charge par l'État. Depuis 2004, l'IVG est également accessible aux femmes qui ne résident pas au Danemark.*

 *Dans les îles Féroé, territoire autonome du Royaume du Danemark, l'IVG est régie par la loi danoise de 1956, qui n'autorise l'avortement que dans trois situations : en cas de menace pour la vie ou la santé de la femme ; en cas de viol, d'inceste ou si le fœtus présente des signes de maladie ou d'incapacité incurable ; si la femme souffre d'une maladie mentale grave qui la rendrait incapable de s'occuper d'un enfant.*

ESPAGNE

La loi de 2010 autorise l'IVG jusqu'à la 14^{ème} semaine de grossesse et jusqu'à 22 semaines en cas de malformation du fœtus (avec l'accord de deux médecins) ou de risque pour la santé de la femme (avec l'accord d'un médecin). Au-delà de 22 semaines, une IVG peut avoir lieu seulement dans le cas d'anomalies foetales et d'une maladie extrêmement grave et incurable détectée chez le fœtus. Ce diagnostic doit être confirmé par un comité de médecins.

Les femmes doivent respecter un délai d'attente obligatoire de 3 jours, sauf en cas d'IVG sur indications médicales ou en cas d'urgence. Les jeunes femmes de moins de 17 ans doivent obtenir l'autorisation de leurs parents. L'IVG est prise en charge par l'État si elle est pratiquée par les services de santé publique, mais uniquement pour les résidentes. Des accords existent entre les cliniques privées et les services de santé publique.

 *En avril 2020, l'Association des cliniques d'IVG a indiqué que l'accès à l'avortement était garanti malgré les contraintes dues à la pandémie COVID-19. Le nombre d'IVG pratiquées à cette date était stable avec des variations territoriales mineures.*

 *Un projet de loi adopté fin 2013 supprimait quasiment le droit à l'IVG : il ne l'autorisait qu'en cas de danger prouvé pour la vie ou la santé physique ou psychologique de la femme et en cas de viol ayant fait l'objet d'une plainte. Face à une grande pression nationale et internationale, le Premier ministre espagnol a retiré ce projet de loi en septembre 2014. En 2015, une loi restreint l'IVG pour les jeunes filles de 16 et 17 ans qui doivent prévenir leurs parents, mais n'ont pas besoin de leur autorisation, contrairement aux moins de 15 ans.*

ESTONIE

L'IVG est autorisée jusqu'à 12 semaines de grossesse après une consultation médicale obligatoire. La femme doit signer un document qui expose les risques liés à l'avortement.

Le consentement des parents est requis pour les jeunes femmes de moins de 18 ans.

 *Le délai est étendu à 22 semaines pour certaines raisons médicales, et pour les filles de moins de 15 ans et les femmes de plus de 45 ans.*

L'État couvre à 100 % le coût d'une IVG pour raisons médicales, et les deux tiers si elle est réalisée à la demande de la femme dans le délai légal.

FINLANDE

L'IVG est autorisée sur demande jusqu'à 12 semaines de grossesse, et jusqu'à 20 semaines dans certains cas de viol ou d'inceste. La femme doit obligatoirement assister à une consultation et deux médecins doivent donner leur accord. L'accord d'un seul médecin suffit si la femme a moins de 17 ans ou plus de 40 ans, ou si elle a déjà donné naissance à quatre enfants ou plus.

Après 12 semaines, l'IVG est possible avec une autorisation spéciale de l'Autorité nationale de surveillance du bien-être et de la santé :

- Jusqu'à 20 semaines pour les mineures de moins de 17 ans pour raisons sociales ;
- Jusqu'à 24 semaines si risque foetal ;
- Aucune limite au délai n'est prévue si la santé de la femme est en danger.

 *Le coût de l'IVG est entièrement pris en charge par l'État et les mineures n'ont pas besoin d'une autorisation parentale.*

FRANCE

Dépénalisée depuis la loi Veil de 1975, l'IVG est autorisée jusqu'à la 12^{ème} semaine de grossesse sur demande. Après 12 semaines, l'IVG est accessible sur indications médicales et après avis consultatif d'une équipe pluridisciplinaire. Pour les femmes mineures, un entretien psychologique est requis.

 *Lors de l'épidémie de COVID-19, la France a facilité l'accès à l'IVG en autorisant la télé-médecine pour les rendez-vous d'IVG médical et en permettant aux femmes de pratiquer l'IVG à domicile. Les services de planning familial ont enregistré une augmentation de 30 % des appels entre mars et avril 2020 par rapport à la même période en 2019, ainsi qu'une augmentation de 330 % en termes de difficultés exprimées par les femmes qui ont appelé.*

 *Depuis 2013, l'IVG est entièrement prise en charge par la Sécurité sociale et par l'Aide médicale d'État pour les femmes sans sécurité sociale. La loi Vallaud-Belkacem du 4 août 2014 a renforcé le droit à l'IVG : elle supprime la condition de « détresse avérée » exigée par la loi de 1975 et sanctionne toute entrave à l'information sur l'IVG. Fin 2016, le Sénat a adopté l'extension du délit d'entrave à l'IVG en vue de lutter contre les pratiques de désinformation, notamment sur Internet, induisant intentionnellement en erreur ou exerçant une pression psychologique sur les femmes et leur entourage en matière d'IVG.*

 *En juin 2019, le Sénat français a refusé de prolonger le délai pour pratiquer une IVG de 12 à 14 semaines. En pleine crise du COVID-19, le même amendement a été proposé en mars 2020, mais il a été refusé une nouvelle fois par le gouvernement. En août 2020, l'Assemblée nationale a voté en faveur du projet de loi sur la bioéthique et a approuvé un amendement qui précise que la « détresse psychosociale » peut être une cause de « menace grave pour la santé » justifiant un avortement pour des raisons médicales.*

 *En plus des manifestations dites « manif pour tous » de septembre 2015, la Conférence des Évêques de France a critiqué publiquement la campagne d'information du gouvernement.*

À Tours, celle-ci a été détournée par une campagne anti-IVG de SOS femmes enceintes. À Paris, en 2017, les anti-IVG ont utilisé les abribus pour une campagne sauvage contre l'IVG.

GRÈCE

L'IVG est autorisée sur demande jusqu'à la 12^{ème} semaine de grossesse. Au-delà, elle est possible :

- Jusqu'à 19 semaines en cas de viol ;
- Jusqu'à 24 semaines en cas d'anomalie fœtale ;
- Aucune limite au délai n'est prévue si la santé de la femme est en danger ou en cas de problème fœtal grave.

Dans le cas d'un avortement pour raisons médicales, l'approbation médicale par le biais d'un certificat est requise. Les mineurs doivent obtenir l'accord de leurs parents.

Dans la réalité, les femmes y recourent souvent en cachette suite à la pression négative de l'opinion publique.

 *L'IVG est gratuite dans le service public et partiellement prise en charge par la Sécurité sociale dans le privé.*

 *Les conditions de l'IVG en Grèce sont décrites dans le Code pénal (art. 304), manifestant la désapprobation morale de l'action. Le CEDAW – Comité des Nations unies sur l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes – a exprimé en 2013 ses préoccupations concernant la « très faible utilisation des méthodes efficaces de contraception, ce qui signifie que des femmes ont recours à l'IVG comme méthode de planification familiale ».*

 *Au début de 2020, des affiches avec des messages anti-IVG ont été placées dans le métro d'Athènes avec le slogan « Choisissez la vie – Laissez-moi vivre ». Après le tollé général, le gouvernement a décidé de retirer les affiches. Selon les médias grecs, la campagne publicitaire a été payée par des groupes liés à l'Église orthodoxe du pays.*

HONGRIE

L'IVG est autorisée jusqu'à 12 semaines de grossesse. La femme qui en fait la demande doit définir la « crise grave » qu'elle traverse et participer à deux entretiens avec les services sociaux. Au-delà, l'IVG est possible sur indications médicales et/ou sociales après avis consultatif de deux médecins.

Les jeunes femmes de moins de 16 ans doivent avoir le consentement de leurs parents, et pour les patientes âgées de 16 à 18 ans, les parents doivent être informés.

Les frais de l'IVG sont gratuits uniquement pour les femmes faisant partie des groupes vulnérables qui reçoivent une aide financière de l'État, ou qui résident dans une institution publique.

 *En pratique, l'avortement est très mal perçu et l'accès très compliqué. En 2012, le gouvernement Orbán a introduit dans la Constitution « la protection de la vie dès la conception ». Depuis 2017, il mène une politique nataliste basée sur la promotion de la « famille traditionnelle » et le soutien à « l'enfantement » : célébration de la femme au foyer dans les manuels scolaires, subventions octroyées aux hôpitaux qui refusent de pratiquer l'IVG, campagne anti-IVG dans le métro en violation des règles du programme de financement européen, pressions politiques sur les cliniques pratiquant*

l'IVG médicamenteuse considérée comme « trop facile », harcèlement des ONG qui défendent les droits des femmes...

Les mineures enceintes sont incitées à garder leur enfant : elles n'ont pas besoin de l'accord des parents pour cela, mais elles en ont besoin pour avorter.

Sans succès, le CEDAW – Comité des Nations unies sur l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes – a demandé à la Hongrie de fournir un accès à l'IVG à toutes les femmes.

IRLANDE

En janvier 2019, l'IVG est devenue légale en Irlande, après que le Parlement ait adopté un projet de loi la légalisant en décembre 2018. Le nouveau texte autorise l'IVG inconditionnelle jusqu'à 12 semaines de grossesse, avec un délai de réflexion obligatoire de trois jours entre les deux consultations. La loi autorise les avortements jusqu'à 24 semaines en cas de danger pour la vie de la femme enceinte, ou d'anomalies du fœtus pouvant entraîner la mort du fœtus *in utero*.

En juin 2020, le gouvernement irlandais a publié le premier rapport sur l'IVG après l'approbation de la loi. Selon les organisations de la société civile irlandaise, les chiffres montrent qu'un nombre important de femmes n'ont toujours pas accès aux soins liés à l'avortement et sont donc contraintes de se rendre à l'étranger.

L'État couvre les frais d'IVG pour les femmes résidant dans le pays.

👉 *En réponse à la crise COVID-19, l'Irlande a mis en place un modèle d'avortement précoce qui permet une consultation à distance, et a inclus une disposition qui permet aux infirmières et aux sages-femmes d'effectuer des tâches que seuls les médecins effectueraient normalement.*

👉 *Lors d'un référendum tenu le 25 mai 2018, près de 70 % de la population irlandaise s'est déclarée prête à modifier la loi et à supprimer le huitième amendement. Ce fut un événement majeur dans le pays, étant donné l'histoire particulièrement restrictive de l'Irlande concernant le droit à l'avortement. L'adoption du huitième amendement à la Constitution en 1983 a entraîné l'interdiction totale de l'IVG. En 2013, la législation a été légèrement assouplie. La peine pour avoir subi un avortement illégal a été réduite de la prison à vie à une peine de 14 ans de prison. L'avortement était autorisé en cas de risque médical pour la femme ou de risque de suicide, attesté par trois médecins, dont deux psychiatres. Les femmes reconnues comme suicidaires étaient soumises à des examens médicaux excessifs, ce qui entraînait une détresse mentale supplémentaire. La loi interdisait l'IVG pour les victimes de viol ou d'inceste et pour les femmes enceintes dont le bébé présenterait de graves difformités et ne serait pas viable, tout en imposant des sanctions aux prestataires de soins de santé qui conseilleraient aux femmes de réaliser une IVG en dehors de l'Irlande. Plusieurs milliers de femmes se rendaient chaque année en Angleterre pour une IVG, ce qui nécessitait des moyens financiers et avait par conséquent un effet discriminatoire.*

ISLANDE

En septembre 2019, un projet de loi historique sur l'IVG autorisant l'avortement jusqu'à 22 semaines de grossesse, quelles que soient les circonstances, est entré en vigueur. La nouvelle loi a également modifié la situation des mineures, qui ne sont plus tenues de fournir un consentement parental.

Au-delà de 22 semaines, l'IVG est possible pour des raisons médicales (par exemple, en cas d'anomalies fœtales ou de menace pour la vie ou la santé) et les femmes doivent obtenir l'autorisation de deux médecins.

Les frais d'avortement sont entièrement pris en charge par la sécurité sociale, mais la visite chez le médecin n'est pas remboursée.

ITALIE

L'IVG est autorisée jusqu'à 90 jours de grossesse – un peu moins de 13 semaines – sur indications sociales et/ou médicales, après une consultation préalable avec un médecin et une autorisation écrite. Après cela, elle est autorisée sur indications médicales (danger pour la vie ou la santé de la mère ou anomalie du fœtus). Le viol ou l'inceste ne sont pas des motifs admis. Les mineures doivent obtenir l'accord de leurs parents.

En août 2020, le ministère italien de la santé a annoncé la révision des directives nationales sur l'IVG médicamenteuse. Cette décision implique un assouplissement des pratiques actuelles et facilite l'accès des femmes et des jeunes femmes à l'IVG médicale, jusqu'à présent pratiquée uniquement au cours d'une hospitalisation de trois jours.

En Italie, les femmes se voient imposer une période d'attente forcée de 7 jours entre la première consultation et la procédure d'avortement, sauf en cas d'urgence médicale.

Les frais d'IVG sont entièrement pris en charge par l'État.

! *Lors de l'épidémie de COVID-19, les gynécologues italiens et les femmes souhaitant réaliser un avortement ont constaté des obstructions alarmantes à l'accès à l'IVG. Bien que le gouvernement ait publié des directives afin d'imposer la continuité dans la pratique de ces interventions, il y a en réalité une pénurie évidente de professionnels de la santé qui les pratiquent.*

! *Selon le ministère italien de la Santé, plus de 80 % du personnel médical refusent de pratiquer une IVG au nom de l'objection de conscience d'où des entraves directes d'accès à l'IVG : difficulté à trouver un-e praticien-ne, allongement des délais, multiples humiliations et accroissement de la détresse psychologique...*

Ce chiffre est en nette augmentation chez les médecins et gynécologues, et s'accroît également parmi les infirmier-ères, anesthésistes et brancardier-ères. Les femmes sont forcées à se déplacer si elles en ont les moyens, mais recourent également de plus en plus aux avortements clandestins et donc à risques. Conséquence : le conseil des ministres italien a approuvé, le 26 février 2016, un décret législatif dépénalisant l'avortement clandestin. Toutefois, il a également augmenté la sanction financière pour ce type d'infraction. Les femmes qui ont subi une IVG illégale sont désormais passibles d'une amende pouvant atteindre 10 000 €, contre une amende de 50 € seulement sous la loi précédente.

! *En mai 2018, dans une tentative de promouvoir des politiques pro-natalistes en Italie, Lorenzo Fontana, le nouveau ministre des affaires familiales et membre du parti d'extrême droite « Lega Nord », a déclaré que « l'avortement est la première cause de féminicide dans le monde ». Au contraire, c'est l'interdiction de l'IVG et ses conséquences dramatiques – avortements clandestins et dangereux – qui tuent plus de 50 000 femmes chaque année dans le monde.*

LETTONIE

L'IVG est légale jusqu'à 12 semaines de grossesse sur demande et en cas de viol, après une consultation médicale obligatoire. Entre 12 et 22 semaines, une justification médicale et l'accord d'un comité de médecins, ainsi qu'une demande écrite de la femme, sont nécessaires. Une période d'attente de 3 jours est obligatoire entre la première consultation et l'IVG.

L'accord parental est obligatoire pour les jeunes femmes de moins de 16 ans. Les frais d'IVG sont entièrement à la charge de la femme, sauf si elle est pratiquée sur indications médicales.

LITUANIE

L'IVG est autorisée jusqu'à 12 semaines de grossesse sur demande, après une consultation médicale et une demande écrite de la femme. Le délai autorisé va jusqu'à 22 semaines lorsqu'elle est demandée sur indications médicales. Le même délai s'applique en cas de viol ou d'inceste, mais au-delà des 12 semaines, la femme doit obtenir une décision judiciaire. L'approbation médicale écrite par un groupe de 4 à 5 médecins est requise en toutes circonstances.

L'accord du géniteur est recommandé, mais non obligatoire. L'accord parental est obligatoire pour les mineures âgées de 16 ans ou moins, recommandé pour les adolescentes entre 16 et 18 ans. Les frais d'avortement sont pris en charge par la femme mais remboursés par son assureur maladie (obligatoire) lorsque l'IVG est pratiquée sur indications médicales.

 *Sous la pression du parti de la minorité polonaise, le projet de loi sur la protection de la vie dans la phase prénatale, discuté au Parlement au printemps 2014, a constitué une nouvelle tentative de réglementer la moralité publique au détriment de la santé et de la vie des femmes. La proposition de loi visait à établir une interdiction de l'IVG, hormis deux exceptions : en cas de risque pour la vie ou la santé de la mère ou lorsque la grossesse résulte d'un crime. Si la loi avait été adoptée, tout médecin ayant pratiqué une IVG encourrait trois ans d'emprisonnement. En avril 2015, le gouvernement a cédé à la pression de la Conférence des évêques lituaniens et a approuvé le projet de loi sur les principes fondamentaux de la protection des droits de l'enfant, avant et après la naissance.*

 *Une deuxième tentative de vote sur le même projet de loi a eu lieu en 2018, mais le Parlement l'a finalement rejeté.*

LUXEMBOURG

L'IVG sur demande est autorisée jusqu'à 12 semaines de grossesse. Après 12 semaines, des raisons médicales et l'approbation de deux médecins sont requises. Il n'y a pas de limite de temps si la vie de la femme ou de l'enfant à naître est menacée.

 *Depuis 2014, l'IVG ne fait plus partie du Code pénal et, dans la nouvelle loi, l'obligation d'être « en situation de détresse » a été supprimée. De même, la deuxième consultation psychosociale est devenue facultative pour les femmes majeures, mais reste obligatoire pour les mineures. L'IVG est intégralement remboursée par la Sécurité sociale.*

MALTE

✘ L'IVG est interdite dans tous les cas. Le médecin comme la femme encourt une peine allant jusqu'à quatre ans de prison. Le protocole annexé au traité d'adhésion de Malte à l'Union européenne en 2004 garantit que la loi maltaise sur l'IVG ne pourra être modifiée par une législation européenne qu'elle soit actuelle ou future. Le divorce n'a été autorisé qu'en 2011 sur cette petite île où l'Église catholique est toujours extrêmement influente et où les femmes sont des citoyennes de seconde zone, notamment entravées dans leur vie professionnelle. En décembre 2016, à la suite d'un long combat, Malte a légalisé la pilule du lendemain, disponible en pharmacie sans prescription médicale. En pratique, de nombreux·ses pharmaciens·es s'appuient sur une « clause de conscience » pour refuser de délivrer la pilule.

🕒 *Malgré la résistance du pays à réformer de sa législation, la société civile et les professionnels de la santé indépendants prennent la parole pour sensibiliser le public et faire pression en faveur d'un changement juridique. En 2019, on a vu la naissance de la première coalition pro-choix du pays, «Voice for Malta», et pour la première fois également, un groupe de médecins indépendants a créé le collectif «Doctors for Choice Malta».*

NORVÈGE

Depuis 1978, l'IVG est autorisée jusqu'à la 12^{ème} semaine de grossesse sur simple demande de la femme. La loi prévoit des exceptions entre la 12^{ème} et la 18^{ème} semaine en fonction de la santé de la femme ou de sa situation sociale, si le fœtus court un risque de complications médicales graves ou si la femme est tombée enceinte alors qu'elle était mineure ou après un abus sexuel. Après la 18^{ème} semaine, les raisons de mettre fin à une grossesse doivent être extrêmement graves. Au-delà de 12 semaines, un comité composé de deux médecins prend la décision d'accepter ou non la demande. Les jeunes femmes de moins de 16 ans doivent obtenir le consentement de leurs parents. Les avortements sont pratiqués à l'hôpital et la procédure est gratuite pour toutes les femmes, même pour celles qui n'ont pas de permis de résidence.

🕒 *Si la demande est refusée, elle est automatiquement réévaluée par un nouveau comité appelé «comité d'appel».*

⚠️ *En 2019, sous l'initiative d'un parti minoritaire anti-avortement qui a rejoint la coalition gouvernementale, une modification de la loi sur l'IVG a été approuvée : la réduction des grossesses multi-fœtales (c'est-à-dire les grossesses avec plus d'un fœtus/embryon) nécessite désormais l'approbation d'une commission médicale, sans tenir compte du délai de 12 semaines. Avant ce changement, ce type d'IVG était considéré du même type que celles d'un seul fœtus.*

PAYS-BAS

L'IVG est autorisée sur demande de la femme sans que la loi précise un délai. Le Code pénal assimile toutefois à un infanticide le fait de tuer un fœtus viable. La limite est généralement estimée à 24 semaines, mais souvent limitée, dans la pratique, à 20 ou 22 semaines. Après 24 semaines, l'approbation médicale par une commission spéciale est nécessaire. Une période d'attente de 5 jours entre le premier contact avec un médecin et la réalisation de l'IVG est obligatoire.

Les mineures doivent obtenir le consentement de leurs parents, bien qu'en pratique, l'approbation d'un médecin soit jugée suffisante.

Les frais d'IVG sont entièrement remboursés par les caisses d'assurance maladie. Les cliniques du pays accueillent des femmes européennes ayant dépassé le délai légal dans leur pays dont, chaque année, plusieurs centaines de femmes vivant en Belgique.

❗ *En avril 2020, et dans le cadre des restrictions COVID-19, la Cour de La Haye a refusé d'autoriser les femmes enceintes à pratiquer des avortements médicamenteux sans devoir se rendre dans une clinique d'IVG.*

❗ *Ces dernières années, le pays a connu une vague croissante d'intimidation et de harcèlement des femmes à l'entrée des cliniques d'IVG – certaines d'entre elles témoignent même de quelques manifestations par semaine. Pour changer cette situation, les organisations de la société civile plaident pour la création de « zones tampons », et certaines organisations ont mis en place un système de jumelage, dans lequel les femmes sont accompagnées lors de leur entrée à la clinique.*

POLOGNE

❌ L'IVG est interdite sauf en cas de viol, d'inceste, de malformation du fœtus ou si la santé de la femme est en jeu. Dans ces cas, elle est seulement possible jusqu'à 12 semaines de grossesse. Dans les faits, la plupart des médecins refusent d'intervenir. Ils exigent des examens complémentaires jusqu'à dépassement de ce délai. Après 12 semaines, sur indications médicales, l'IVG nécessite l'autorisation de deux médecins différents de celui qui pratique l'intervention.

❗ *En septembre 2016, suite à une pétition de l'Église catholique de Pologne signée par plus de 450 000 personnes, le parlement a approuvé en première lecture une proposition criminalisant totalement l'IVG sauf en cas de danger imminent de mort de la femme enceinte, rejetant parallèlement une contre-proposition de libéralisation de l'accès à l'IVG. Suite à des manifestations monstres en Pologne (« Black protests »), mais aussi en Europe, le Parlement a finalement rejeté la proposition.*

❗ *Fin juin 2017, le président polonais a entériné une loi limitant l'accès à « la pilule du lendemain » qui n'est plus accessible que sur prescription médicale. En mars 2018, avec le soutien de l'épiscopat polonais, une nouvelle proposition de loi dite d'initiative citoyenne a été déposée au Parlement pour interdire l'IVG en cas de constatation de pathologies graves ou de handicap chez le fœtus, cas qui constituent la majorité des avortements pratiqués en Pologne. La proposition a soulevé encore une fois des manifestations massives dans le pays.*

❗ *En avril 2020 et dans le contexte de la crise COVID-19, le Parlement polonais a débattu à nouveau d'un projet de loi connu sous le nom de « Stop Abortion » visant à restreindre encore plus l'accès extrêmement limité à l'IVG. Il aurait interdit l'un des trois scénarios où l'avortement est légal : les anomalies fœtales. Le projet de loi proposé a suscité des manifestations en ligne et dans la rue (tout en respectant la distanciation sociale) dans tout le pays et il a finalement été renvoyé pour examen.*

PORTUGAL

Depuis 2007, l'IVG est autorisée jusqu'à 10 semaines sur consentement écrit de la femme, avec le certificat médical d'un médecin différent de celui qui pratique l'IVG. Au-delà de 10 semaines, l'IVG est autorisée en cas de viol et sur indications médicales jusqu'à 16 semaines, jusqu'à 24 semaines pour anomalie et malformation foetale. Il n'y a pas de limite si la vie de la femme est en danger. Les mineures âgées de moins de 16 ans doivent avoir une autorisation parentale pour mettre fin à leur grossesse. Un délai de réflexion de 3 jours est obligatoire, sauf si la limite légale est dépassée.

 *L'avortement est couvert par la sécurité sociale sauf si la femme a recours à un praticien privé. Les femmes sans titre de séjour ont également le droit d'avoir un accès aux soins de santé et donc aux IVG.*

RÉPUBLIQUE TCHÈQUE

L'IVG sur demande de la femme est autorisée jusqu'à 12 semaines de grossesse, en respectant une période d'au moins six mois entre deux avortements, sauf si la femme a plus de 35 ans, a déjà deux enfants ou a subi un viol.

Le consentement écrit de la femme ainsi que l'approbation d'un médecin et une consultation avant et après l'IVG sont nécessaires. Au-delà de 12 semaines, seules les indications médicales sont retenues, auquel cas l'État prend en charge le coût. Les femmes non résidentes n'y ont pas accès sauf si leur vie est en danger.

Le consentement des parents est nécessaire jusqu'à l'âge de 16 ans, et entre 16 et 18 ans, la clinique d'avortement est tenue de notifier les parents.

ROUMANIE

L'IVG y est autorisée sur demande jusqu'à la 14^{ème} semaine de grossesse et au-delà en cas de risque foetal ou de risque pour la vie de la femme. La femme enceinte doit donner son consentement par écrit. Les mineures âgées de moins de 18 ans doivent présenter une autorisation parentale.

L'IVG est pratiquée à coût modeste dans le secteur public et est partiellement remboursée par la sécurité sociale. En pratique cependant, les femmes doivent souvent payer la totalité des frais.

 *Lors de la pandémie COVID-19, le pays a connu un recul alarmant dans l'accès à l'IVG gratuite et légale. Il a été demandé aux hôpitaux d'arrêter les opérations chirurgicales non urgentes et en conséquence les avortements n'ont pas été pratiqués. Les données montrent qu'au plus fort de la crise, seuls 11 des 280 hôpitaux du pays pratiquaient des IVG.*

ROYAUME-UNI

En Grande-Bretagne (Angleterre, Écosse et Pays de Galles), l'IVG est autorisée jusqu'à 24 semaines de grossesse sur indications sociales et économiques générales, et au-delà pour des raisons médicales. Deux médecins doivent attester que la santé physique ou mentale de la femme est en danger ou qu'il existe un risque pour le fœtus. L'IVG est presque entièrement prise en charge par le service de santé public. L'avortement est accessible aux femmes qui ne résident pas au Royaume-Uni (cette disposition est surtout utilisée par les femmes d'Irlande du Nord).

📌 En octobre 2019, l'avortement a été dépénalisé et est devenu légal dans la région de l'Irlande du Nord. En pratique, un cadre juridique est entré en vigueur en mars 2020. Les IVG sont possibles jusqu'à 12 semaines en toutes circonstances et jusqu'à 24 semaines s'il existe un danger mental ou physique pour la femme. Avant l'adoption de la loi, l'IVG sur demande était illégale, même en cas de viol, d'inceste ou d'anomalie du fœtus – avorter dans de telles circonstances entraînait une peine pouvant aller jusqu'à 20 ans de prison. Dans ces trois derniers cas, les femmes souhaitant une IVG peuvent se rendre en Grande-Bretagne. Le système de sécurité sociale britannique (le NHS) rembourse les frais d'avortement pour les femmes qui viennent d'Irlande du Nord.

📌 Lors de l'épidémie de COVID-19, le gouvernement britannique a autorisé les avortements médicamenteux à domicile après consultation téléphonique ou électronique avec un médecin.

SLOVAQUIE

L'IVG est autorisée jusqu'à 12 semaines sur demande écrite, après une consultation obligatoire. Un délai d'au moins 6 mois doit être observé entre deux avortements, sauf si la femme a plus de 35 ans, si elle a déjà deux enfants ou plus, ou si elle est victime d'un viol. Après 12 semaines, l'avortement est autorisé sur indications médicales et en cas de viol. Les femmes de moins de 16 ans doivent fournir une autorisation parentale. L'IVG est uniquement prise en charge par l'État lorsqu'elle est pratiquée sur indications médicales. Le coût d'une IVG sur demande est très élevé.

! En 2019, le pays a connu plusieurs tentatives législatives afin de limiter l'accès à l'IVG: en décembre, la sixième proposition de loi a été rejetée par le Parlement. Le texte rejeté aurait obligé les femmes qui souhaitent réaliser une IVG à voir des images de leur enfant à naître et à entendre ses battements de cœur. Les tentatives se sont poursuivies en 2020. En juillet, le Parlement a débattu de quatre nouveaux projets de loi anti-avortement – l'un d'entre eux est passé en deuxième lecture. Le texte proposé augmente la période d'attente obligatoire de 48 à 96 heures et exige un certificat de deux médecins (au lieu d'un) pour l'avortement en cas d'anomalies fœtales. Au moment de la rédaction du présent rapport, le Parlement doit encore voter sur le projet de loi.

! Pendant la crise COVID-19, les femmes ont connu des limitations très inquiétantes de leur droit à l'IVG. En mars 2020, le ministre de la santé, Marek Krajčí, a déclaré qu'il « ne recommande pas » d'avorter pendant la crise, et a exhorté les femmes à ne pas demander de procédures qui pourraient mettre en danger leur santé et leur vie.

SLOVÉNIE

L'IVG est autorisée jusqu'à 10 semaines sur demande, et au-delà sur indications médicales après passage devant une commission pluridisciplinaire, composée de deux médecins et d'un travailleur social. Les mineures doivent présenter une autorisation parentale à moins qu'elles n'aient été reconnues comme financièrement indépendantes. L'IVG n'est pas prise en charge par l'État.

📌 En pleine crise COVID-19, les données officielles indiquaient que les demandes d'IVG en Slovénie étaient traitées comme des soins de santé essentiels. Selon les représentants des différents services médicaux du pays, les femmes pouvaient accéder aux services d'IVG de façon adéquate malgré les restrictions dues à la pandémie.

SUÈDE

L'IVG y est autorisée jusqu'à 18 semaines de grossesse sur demande et au-delà, sur décision d'une commission pluridisciplinaire, pour « raisons particulières » : très jeune âge de la femme, problèmes psychologiques ou d'addiction, malformation du fœtus.

Bien que le consentement des parents ne soit pas nécessaire pour les mineures, celles-ci sont encouragées à en parler à leurs parents. L'IVG est entièrement prise en charge par l'État, mais les femmes doivent payer les frais d'hospitalisation.

🕒 *La Suède possède l'une des lois sur l'IVG les plus progressistes d'Europe, y compris un des délais les plus longs pour l'IVG sur demande.*

En mars 2020, la Cour européenne des droits de l'homme a refusé de se saisir de l'affaire concernant deux sages-femmes suédoises qui affirmaient que le fait de se voir refuser un emploi de sage-femme pour n'avoir pas accepté de pratiquer des IVG constituait une violation de leur droit à la liberté de religion et de conscience. La portée de la décision affecte ainsi l'ensemble du système de santé suédois et en particulier l'accès à l'avortement. En déclarant la plainte des sages-femmes irrecevables, la CEDH a fait un pas important vers la protection de la santé et des droits sexuels et reproductifs des femmes, y compris l'accès à certains types de soins ou à une contraception abordable.

SUISSE

L'IVG y est autorisée jusqu'à 12 semaines après consultation obligatoire auprès d'un médecin sur demande écrite de la femme qui doit se déclarer en situation de détresse. Au-delà, il faut un avis médical attestant du risque d'atteinte grave à l'intégrité physique ou d'un état de détresse profond de la femme enceinte. Toute IVG doit être déclarée aux autorités compétentes pour raisons statistiques. L'anonymat de la femme concernée est garanti et le secret médical doit être respecté.

Les mineures ne sont pas tenues d'obtenir l'autorisation de leurs parents, mais elles sont obligées de se rendre à une consultation médicale avant de réaliser l'IVG. L'IVG est couverte par la Sécurité sociale.

⚠️ *En raison de la crise COVID-19, les femmes en Suisse ont connu des retards dans l'accès à l'IVG, car certains cabinets ont fermé et certaines femmes n'ont pas pu contacter leur gynécologue. Certaines femmes ont également déclaré avoir été mal guidées pendant la période de fermeture, par exemple elles n'ont pas réussi à réaliser l'IVG dans le délai de 12 semaines.*

⚠️ *En 2019, des groupes chrétiens représentés par l'association « March for Life » ont déposé une pétition de 24 000 signatures auprès du gouvernement fédéral suisse, lui demandant de sensibiliser aux risques de l'IVG sans « aveuglement idéologique ». En réponse, le gouvernement a défendu la loi en vigueur.*

Pour un véritable droit à l'interruption volontaire de grossesse en Europe!

Signez la pétition



www.abortionright.eu/signez/

Avec le soutien de la

